

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 06840
Numéro SIREN : 437 558 893
Nom ou dénomination : NAXICAP PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2022 sous le numéro de dépôt 167902

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 638 464 Euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
437 558 893 RCS PARIS
(la « Société »)

Extrait du

Procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance

Séance du 28 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit octobre à 15 heures, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation de M. Cyril Marie, Vice-Président du Conseil de Surveillance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

2. Point sur la composition du Conseil de Surveillance

Démission du Président de son mandat de membre du Conseil de Surveillance et de ses fonctions de Président du Conseil, cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance et nomination du nouveau Président du Conseil de Surveillance

Le Président de séance indique que M. Dominique Sabassier a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de membre du Conseil de Surveillance et de ses fonctions de Président de celui-ci à compter du 17 août 2022.

Le Président de séance rappelle au Conseil de Surveillance qu'à la suite de cette démission, le nombre de membres du Conseil de Surveillance encore en fonction après cette démission étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté de procéder à une nomination à titre provisoire conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du Code de commerce et de l'article 15.1 (e) des statuts de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide de se réserver la possibilité de coopter un remplaçant lors de la prochaine séance du Conseil.

Les Membres du Conseil de Surveillance décident ensuite à l'unanimité de nommer M. Cyril Marie en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Les Membres du Conseil de Surveillance décident par ailleurs, sur proposition du Président de séance, de reporter à la prochaine séance du Conseil la nomination du nouveau vice-président du Conseil en remplacement de M. Cyril Marie.

Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Yves Gevin, démissionnaire

Le Président de séance informe les membres du Conseil de Surveillance de la démission de M. Yves Gevin de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à compter du 30 septembre 2022. Le Conseil de Surveillance remercie M. Gevin pour son engagement dans l'exercice de son mandat.

Le Président de séance indique que, conformément aux dispositions légales et statutaires rappelées ci-dessus, le Conseil a la faculté de procéder à une nomination à titre provisoire conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du Code de commerce et de l'article 15.1 (e) des statuts de la Société.

A ce titre, M. Cyril Marie informe les membres du Conseil de Surveillance qu'il leur est proposé la candidature de M. Boris Joseph, Directeur Général de la Banque Populaire Rives de Paris.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance décident à l'unanimité de coopter M. Boris Joseph en tant que membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir du mandat de M. Yves Gevin, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. La ratification de cette nomination à titre provisoire sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire.

.....

De tout ce que dessus, il a été établi le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 25 novembre 2022



Extrait certifié conforme par Eric Aveillan, Président du Directoire